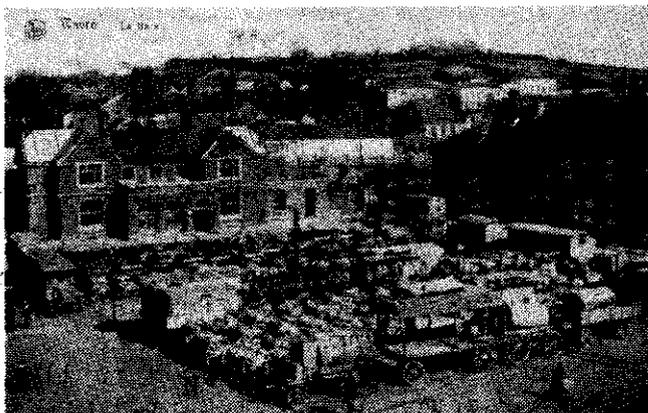


CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN

24, RUE HAUTE
1300 WAVRE 1983



Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Prochaine réunion du club : jeudi 21 avril à partir de 19 H 30 au local habituel "Café de la Paix" place du Sablon à Wavre.

Echanges et carnets à choix

Réalisations inter-membres à partir de 20 H (pages 3, 5 & 7)

M P Jottard, trésorier, distribuera les nouveautés.

Tombolas gratuite et payante animées par Joseph Hoeyenbrugge et Francis Lamberg

Lots de la tombola payante

Belgique N° 987-89 2e centenaire de Mozart	Valeur : 750 Fr xxx
Belgique N° 631-38 Secours d'hiver 1943	Valeur : 325 Fr xx
Belgique N° 1102 Philippe le Bon (feuille entière)	Valeur : 300 Fr xxx
Belgique N° BF 47 Floralties gantoises 1970	Valeur : 135 Fr xxx
Belgique N° 1532-35 Culturelle 1970	Valeur : 120 Fr xx
Congo belge N° 48	Valeur : 700 Fr 0
Australie N° 318	Valeur : 30 Fr Fr 0
Liechtenstein N° 455	Valeur : 22,5 Fr Fr xxx
Allemagne occidentale N° 114	Valeur : 15 Fr Fr 0
Liechtenstein N° 489-90	Valeur : 9 Fr Fr xxx

ASSIDUITE RECOMPENSEE

Lors de la réunion du mois de mars, nous avons constaté l'absence de 87 membres sur les 110 que compte notre club, soit 80 % d'absents. Vous avouerez que c'est franchement encourageant pour les responsables du club..... Que devons-nous faire pour vous attirer aux réunions ? Ou bien préférez-vous que le club disparaisse purement et simplement ??? A vous de choisir. L'avenir du club est entre vos mains, pas entre celles du voisin, entre les vôtres !!!!

PETITE ANNONCE

A vendre "Le National illustré" revue française année 1892 complète reliée Tél 010/68.95.62

CONNAITRE LA POSTE

oooooooooooooooooooo

Le facteur n'a jamais de lettre
A me remettre.
Il rit quand je l'attends
Sous l'auvent.
Je tremble chaque fois
Qu'il ouvre devant moi
Sa sacoche à secrets.
"Cette facture-là,
C'est pour votre papa.
Et la carte en couleur
Avec un coeur,
C'est pour votre grande soeur.
Pour vous, il n'y a toujours rien
Mademoiselle."
Et il rit de plus belle
En s'éloignant sur le chemin.
Hélas ! je le sais bien !
Il n'a jamais de lettre
A me remettre.
Et pourtant, je l'attends,
Chaque jour sous l'auvent.

Maurice CAREME

oooooooooooooooooooo

Avant-propos

La Poste constitue une des bases organiques des relations sociales et, par conséquent, de la civilisation. Auxiliaire indispensable au développement, par la diffusion des sciences, des arts, des lettres, de l'industrie et du commerce, elle joue un rôle prépondérant dans la vie économique.

La Poste est constituée en service public, c'est à dire qu'elle a été créée par la Nation et placée sous l'autorité de celle-ci pour satisfaire aux besoins de la société. Elle est donc un organe permanent mis à la disposition de l'ensemble des individus et des collectivités dans des conditions uniformes.

3.100 bureaux divers, 18.200 boîtes aux lettres, 30.882 agents des postes-distributeurs sont autant de trait d'union entre la population belge et les services postaux. Ses nombreux contacts avec cette population ont incité la Régie des Postes à suivre une politique de relations publiques qui accroît sa productivité et augmente l'importance des services rendus à la communauté.

Ces relations publiques revêtent deux aspects principaux : d'une part, la propagande générale auprès des usagers actuels, d'autre part, l'éducation des usagers de demain.

L'école constitue le milieu social idéal pour entreprendre et développer cette oeuvre de vulgarisation.

Aussi, la Régie des Postes fait-elle appel à la collaboration des membres du corps enseignant afin que les futurs hommes d'affaires, commerçants, industriels, employés, ... assis aujourd'hui sur les bancs de l'école, aient l'occasion de se familiariser avec des services publics auxquels, plus tard, ils devront avoir recours journellement.

Extrait d'un opuscule édité par la Régie des Postes en 1981

(à suivre)

- 3 -

REALISATIONS INTER MEMBRES DU
JEUDI 21 AVRIL 1983

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Vatican	26-38	xx	475	1.600	
2		274-79	xxx	50	200	
3		289-92	xxx	15	60	
4		293-98	xxx	50	200	
5		451-56	xxx	8,5	35	
6	Luxembourg	551-53	xxx	3200	1600	
7	Belgique	1198-1203	xxx	425	200	
8		1286	xxx	90	45	
9		1287-89	xxx	95	45	
10		1290-99	xxx	110	50	
11		1304-06	xxx	62	30	
12		1307-12	xxx	120	60	
13		1328-32	xxx	77	36	
14		1333-39	xxx	105	50	
15		1344-48	xxx	175	85	
16		1349-51; 1354-58	xxx	105	50	
17		1359-62; 1372-73	xxx	65	30	
18		1374-80	xxx	80	40	
19		1389-94	xxx	115	60	
20		1399-1407	xxx	111	55	
21		1466-69	xxx	95	45	
22		1487-90	xxx	65	30	
23		1492-95	xxx	110	50	
24		1677-82	0	550	200	
25		BF 40-41	xxx	240	120	
2e	26 Belgique	827-31	xxx	5000	2000	
	27	927-29	xxx	7250	2900	
	28	1072	xxx	1150	460	
	29	1076-81	xxx	1150	460	
	30	1082-88	xxx	1000	400	
	31	1096-1101	xxx	1000	400	
	32	1102-07	xxx	950	380	
	33	1114-20	xxx	1050	420	
	34	1133-38	xxx	875	350	
	35	1153-58	xxx	700	280	
	36	1163-68	xxx	900	360	
	37	1176-81	xxx	950	380	
	38	1182-87	xxx	650	270	
	39	1627-35	xxx	950	375	
	40	1677-82	xxx	550	220	
	41	1695-98	xxx	200	75	
	42	Carnets B1-B2	xxx	1700	680	
	43	Carnets B8-B9	xxx	465	180	
	44	Carnets B10-B11	xxx	275	100	
	45	Carnets 1267 A + B	xxx	2400	960	
3e	46 France	444-445	xxx	11,5	46	
	47	582-84	xxx	8,5	34	
	48	585-86	xxx	10	40	
	49	600; 1177-78	xxx	6	24	
	50	1187-88	xxx	18	72	
	51	1203-06	xxx	20	80	
	52	1215; 1217; 1220	xxx	6,5	26	
	53	1221-23	xxx	8,5	34	
	54	1224-25	xxx	4,75	19	
	55	1226-27	xxx	17	68	

La transmission des nouvelles à l'âge de la machine

La véritable innovation du XXe siècle est celle de la transmission de l'image même des événements réalisée de façon statique d'abord par le belinogramme, puis avec les mouvements et les couleurs mêmes de l'action et de l'atmosphère par le cinématographe et la télévision. Ce n'est plus la nouvelle même de l'événement qui est instantanément transmise, c'est l'événement lui-même avec ses apparences et ses bruits.

Au point actuel de leur évolution, les transformations par la machine des méthodes de l'information n'ont encore rien changé à l'essence ni aux caractères fondamentaux de celle-ci. Si dures que les nouvelles parviennent aux collectivités et aux particuliers, si étendue que soit leur audience publique et privée, c'est précisément toujours, bien plus que leur fréquence, leur rase ou leur diffusion, leur exactitude, leur intégrité, leur précision et leur rapidité qui font leur importance. Tant que l'événement qu'elle rapporte ne se déroule pas complètement sous les yeux de l'individu, c'est par l'intermédiaire de l'information qu'il en reçoit, que celui-ci se décide à agir. Les qualités intrinsèques de l'information ont donc encore aujourd'hui, comme tout au long de l'histoire, de grandes conséquences, puisqu'elles façonnent les fondements intellectuels de l'action des hommes. N'est-ce pas là la preuve même de l'importance de l'information et celle de la nécessité pour tout de travailler à rendre les nouvelles toujours plus conformes aux faits.

Historique de la Poste belge

Dans notre pays, en 1504 et en 1516, des services de transport des correspondances furent confiés aux Princes de la Maison de Tour et Tassis qui monopolisèrent ensuite les services des postes et en firent une organisation modèle à tous points de vue. Diligences et ralles-poste transportaient également les marchandises et les voyageurs.

Rattaché à la France, notre service des Postes fut, dès 1792, exploité en régie d'Etat et transformé en service public dans un but d'intérêt général.

En vertu d'un plein pouvoir, en date du 2 février 1814, le sieur LOMANS, directeur du bureau des postes de Düsseldorf prit, au nom des hauts Alliés, possession des postes de Belgique. Il était chargé de leur organisation en qualité de Commissaire Général, fondé de pouvoir de S.A.S. le prince Charles Alexandre de Tour et Tassis.

En 1815, les postes belges, placées sous l'autorité des gouverneurs de province, furent données au "Postmesster" général des Pays-Bas à La Haye. Le régime postal belge tel que nous le trouvons en 1830, au seuil de notre indépendance, se différencie à peine de celui qui en 1810 avait été réglementé, de façon remarquable pour l'époque, par l'Empire français et que Guillaume de Nassau, roi des Pays-Bas, continue à faire appliquer lorsqu'en 1815 il prit possession des Postes belges.

Ce régime peut se définir en peu de mots : la Poste avait pour mission de recueillir, de transporter et de distribuer les lettres ordinaires et chargées, les journaux, ouvrages périodiques, avis, papiers de musique et autres imprimés, les livres brochés, catalogues et prospectus, sous bande, et les échantillons de marchandises. Elle acceptait également les espèces, les bijoux et les matières précieuses présentés à découvert par les particuliers pour être envoyés à leurs correspondants.

Les moyens de communication dont la Poste disposait à cette époque étaient évidemment assez rudimentaires et plutôt espacés. Ils consistaient en "grands courriers" faisant le service en malle-poste, en "courriers d'entreprise" qui le faisaient en voiture ou à cheval et en "piétons".

(suite page 6)

Les moyens de communication dont la Poste disposait à cette époque étaient évidemment assez rudimentaires et plutôt espacés. Ils consistaient en "grands courriers" faisant le service en malle-poste, en "courriers d'entreprise" qui le faisaient en voiture ou à cheval et en "piétons".

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
56	France	1243;1245	xxx	12,5	50	
57		1253-55	xxx	8,75	35	
58		1256	xxx	6,5	22	
59		1264-5;1268-9	xxx	8,25	33	
60		1270-72;1277	xxx	7,25	29	
61		1278-79	xxx	40	160	
62		1280-1;1283	xxx	7,75	31	
63		1284;1287	xxx	8	32	
64		1306-7	xxx	5,75	23	
65		1328-9;1342	xxx	8,5	34	
66		1343-4	xxx	7,5	30	
67		1360-62	xxx	7	28	
4e 68	France	1457-9	xxx	9	32	
69		1470-5	xxx	15	55	
70		1511-4	xxx	10	35	
71		1516a8	xxx	8,75	30	
72		1543-7	xxx	16,5	60	
73		1582-85	xxx	15,75	55	
74		1586-8A	xxx	16	55	
75		1913	xxx	5	20	
76		1914-21	xxx	80	280	
77		1922-4	xxx	19,5	70	
78		1925-9	xxx	18	65	
79		1930-1	xxx	9	30	
80		1932-6	xxx	19,5	70	
81		1937-9	xxx	15	50	
82		1982-3	xxx	12,5	45	
83		1984-5;1991-3	xxx	12	40	
84		1986-90A	xxx	24	85	
85		1994-95	xxx	13,25	45	
86		1996-200a	xxx	22,5	80	
87		2003-7	xxx	24,5	85	
88		2008-11	xxx	17	60	
89		2012-16	xxx	18,25	65	
90		1962-79	xxx	68,5	240	
91		2017-21	xxx	20,75	75	
92		2022-28	xxx	41,5	145	
93		2029-32B	xxx	30	105	
94		2033-6	xxx	16,25	55	
95		2037-9	xxx	10,75	35	
96		2040-44	xxx	16,6	60	
97		2045-9	xxx	18,75	65	
98		2050-55	xxx	27	95	
99		2056-61	xxx	27,5	95	
100		2064-8	xxx	26,5	95	
101		2069-73	xxx	20	70	
102		2074-8	xxx	25	90	
103		2079-84	xxx	26,25	90	
104		Conseil Europe 63-4	xxx	8	30	
105		Conseil Europe 65-7	xxx	11	40	
106		Unesco 68-70	xxx	11	40	
107	Belgique	1286	xxx	90	45	
108		1293-7	xxx	90	45	
109		1557-60	xxx	110	55	
110		1662-65	xxx	200	100	
111		1677-82	xxx	550	275	
112		1695-8	xxx	200	100	
5e 113	Belgique	538-46	xxx	475	235	
114		661-9	xxx	300	150	

Les courriers postaux - voitures, malles-poste, cavaliers bénéficiaient sur les routes de la priorité absolue et obtenaient le passage par une sonnerie spéciale (cornet de postes).

Les transports extraordinaires, notamment la transmission des correspondances urgentes ou importantes du Gouvernement, étaient confiés à des "estafettes" qui parcouraient les routes à franc étrier.

Les tarifs en vigueur en 1830 étaient fort compliqués et ils variaient d'une destination à l'autre. Chaque bureau de poste avait sa propre liste de tarif pour ses relations avec les autres bureaux du Royaume.

En 1835, les tarifs subirent une première simplification par la création de zones de distances, mais ils n'en restèrent pas moins d'une application très difficile.

La taxe des lettres était en effet établie d'après deux bases principales : la distance et le poids.

En 1830, il existait en Belgique 123 bureaux de poste. Dans ce total sont compris une soixantaine de bureaux dénommés bureaux de direction. Dans ces bureaux, un fonctionnaire du grade de contrôleur fonctionnait à côté du percepteur qui portait alors le nom de directeur.

Les autres bureaux, dénommés bureaux simples, reçurent en 1836 la dénomination de perception des postes et le fonctionnaire dirigeant celui-ci de percepteur.

Dans les localités de moindre importance fonctionnaient des distributeurs dont la tâche consistait à récolter les lettres au départ et à les distribuer à l'arrivée. Ils percevaient une rétribution de 2,5 cents au départ et 5 cents à la remise d'une lettre à son destinataire.

En 1831, il leur fut défendu de percevoir quoi que ce soit au départ d'une lettre et, dans ce but, ils furent obligés de placer une boîte aux lettres à l'extérieur de leur bureau.

En 1836, la taxe de 5 cents perçue à la remise de la correspondance fut également supprimée. Les distributeurs deviennent des agents salariés de l'Etat. C'est l'installation du service rural dans toutes les communes du Royaume, avec une distribution tous les deux jours. On débute par 400 facteurs parcourant en moyenne chacun 7 communes.

Avant cette époque, le service rural n'existait pas en tant que service relevant de l'Administration des Postes, celle-ci n'effectuant pas la distribution des correspondances dans les campagnes. Les lettres destinées aux localités ayant un bureau de distribution étaient seules remises à domicile, la plupart par le chef du bureau à défaut de facteur. Quant aux autres correspondances, les communes commettaient assez généralement un messenger pour les prendre et les porter au bureau de poste le plus voisin. En outre, les directeurs des postes recouraient à toutes les occasions favorables soit pour faire remettre les lettres et les journaux aux destinataires, soit pour prévenir ceux-ci. Dans ce but, ils profitaient surtout des jours de marché.

A partir du 1er janvier 1833, la centralisation de la comptabilité des divers bureaux du pays est exercée par province et ce par le directeur des postes gérant le bureau principal du chef-lieu de province. Il est responsable de sa propre gestion et de la validité des pièces justificatives de dépenses qu'il admet dans sa comptabilité, après les avoir reçues des autres directeurs de sa province.

La création du chemin de fer en 1835 devait heureusement donner un stimulant aux transactions et avoir une influence considérable sur le développement du service postal.

(à suivre)

Extrait d'un opuscule édité et imprimé par la Régie des Postes en 1981.

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
115	Belgique	987-89	xxx	750	375	
116		991-93	xxx	600	300	
117		994-95	xxx	800	400	
118		1053-62 + PA 30-35	xxx	800	400	
119		1182-7	xxx	650	325	
120		1188-90	xxx	250	125	
121		1198-1203	xxx	425	210	
122		1205-11	xxx	400	200	
123		1216-21	xxx	425	210	
124		1225-30	xxx	400	200	
125		1233-38	xxx	375	185	
126		1241-42	xxx	225	110	
127		1243-5	xxx	140	70	
128		1262-8	xxx	400	200	
129		1272-77	xxx	190	95	
130		1287-89	xxx	95	47	
131		1307-12	xxx	120	60	
132		1313-14;1329-32	xxx	80	40	
133		1337-39	xxx	70	35	
134		1344-48	xxx	175	85	
135		1354-8	xxx	70	35	
136		1360-62;1372-73	xxx	55	27	
137		1374-80	xxx	80	40	
138		1385-88;1391-4	xxx	120	60	
139		1399-1403	xxx	65	32	
140		1427-31	xxx	60	30	
141	1470-3	xxx	100	50		
142	1474-7	xxx	100	50		
143	1505-7	xxx	70	35		
144	BF 46	xxx	275	137		
145	1662-5	xxx	200	100		
146	Taxe 49-55A	xxx	50	25		
6e 147	Belgique	1454-55	xxx	60	30	
148		1571-2	xxx	60	30	
149		1652-5	xxx	150	75	
150		1662-5	xxx	200	100	
151		1705-6	xxx	80	40	
152		1738-41	xxx	150	75	
153		1759-61	xxx	200	100	
154		1778	xxx	95	47	
155		1795	xxx	50	25	
156		1800-2	xxx	70	35	
157		1804	xxx	60	30	
158		EF 49	xxx	175	87	
159		1836	xxx	60	30	
160		1840-1	xxx	75	37	
161		1860 + BF 52	xxx	85	42	
162		1921-2	xxx	70	35	
163		1932-35 + BF 54	xxx	220	110	
7e 164	Liechtenst	434-45	xxx	55	220	
165		450;465(2);498	xxx	14	56	
166		455	xxx	22,5	90	
167		456-7	xxx	16	64	
168		458-61 (2)	xxx	20	80	
169		462-64 (2)	xxx	28	112	
170		466-68 (2)	xxx	16	64	
171		469-76 (2)	xxx	55	220	
172		478 (2)	xxx	13	52	
173		479	xxx	20	80	

**AU DRAPEAU
BELGE** s. p. r. l.

C.C.P. 000-0722560-07

R.C. Nivelles 22934

Marchand - Tailleur
Confections
pour hommes
et enfants

Rue Haute 24 - 1300 Wavre - T. (010) 22 25 12



Cercle d'Echecs
Cercle Philatélique
Union des Fanfares
2 salles pour réunions

CAFE DE LA PAIX

42, PLACE ALPHONSE BOSCH
1300 WAVRE

Tél. (0'0) 22 34 96
T.V.A. 617.745.290



Pour toutes vos Assurances et Prêts
et pour votre Epargne

MADAME
BRIGITTE LORGÉ-LADRIELLE
ET MONSIEUR
MARCEL LADRIELLE

BUREAU : Rue du Chemin de Fer, 15 - 1300 WAVRE

Ouvert : de 9 à 12 h. et de 13 à 16 h.
sauf le samedi (sur rendez-vous)

Téléphone : (010) 22 23 28